

Conditions générales des cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques Transat Distribution Canada inc. (TDC) (l'« entente » ou les « conditions générales »)

Conditions générales de la carte-cadeau TDC (la « **carte-cadeau** ») et de la carte-cadeau électronique TDC (la « **carte-cadeau électronique** »), sauf indication contraire. Ces conditions générales constituent une entente irrévocable entre vous, le détenteur de la carte-cadeau ou le détenteur de la carte-cadeau électronique (chacun des détenteurs qui précèdent sera ci-après nommé « **client** ») et TDC. Le client reconnaît avoir lu la présente entente et accepte d'être lié par ses conditions générales.

1. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques TDC peuvent uniquement être achetées auprès d'une agence Club Voyages, Marlin Travel, Voyages Transat et Transat Travel ainsi que, à l'échelle canadienne, TravelPlus (chaque bannière qui précède sera ci-après nommée « agences de voyages TDC ») ou par l'entremise de l'un de leurs conseillers en voyages désignés (« conseillers en voyages »). Veuillez visiter clubvoyages.com, marlintravel.ca, voyagestransat.com, transattravel.com ou travelplus.ca pour connaître l'agence de voyages participante ou le conseiller en voyages le plus près.
2. Les résidents du Canada ne peuvent se procurer une carte-cadeau ou une carte-cadeau électronique que par carte de crédit, d'une valeur de 25 \$ à 2 000 \$ CA, auprès d'une agence de voyages TDC participante ou d'un conseiller en voyages désigné au Canada.
3. La valeur des cartes-cadeaux et des cartes-cadeaux électroniques ne peut être appliquée qu'à l'achat de produits et services (les « services ») des agences de voyages TDC participantes ou auprès de l'un des conseillers en voyages désignés au Canada.
4. La valeur des cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques TDC doit être la même que le montant payé pour leur achat. Pour éviter toute ambiguïté : si une carte-cadeau de 100 \$ a été achetée au coût de 100 \$, ladite carte aura donc une valeur de 100 \$ en espèces, applicables à l'achat de services de TDC.
5. Toutes les ventes de cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques sont finales. Les cartes ne sont ni remboursables ni échangeables contre de l'argent comptant ou un chèque une fois l'achat complété, sauf lorsque la loi l'exige.
6. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques sont activées uniquement après le paiement. TDC considère que le paiement est fait lorsque les modalités de traitement du paiement et les procédures de prévention des fraudes sont terminées et que le reçu a été émis au client pour confirmer l'achat.
7. Aucuns frais ne sont facturés pour l'activation de la carte.
8. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques n'ont aucune valeur avant leur l'activation.
9. Dès que l'achat a été conclu et accepté, la carte-cadeau électronique est immédiatement envoyée par messagerie électronique sécurisée à l'adresse que l'acheteur a fournie à TDC et il est aussitôt possible de l'utiliser après son activation.
10. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques ne peuvent être revendues. La revente illicite et la tentative de revente constituent un motif d'annulation de la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique, et ce, sans dédommagement.
11. TDC n'est pas responsable des cartes-cadeaux ou cartes-cadeaux électroniques n'ayant pas été achetées auprès d'un distributeur autorisé. Veuillez visiter clubvoyages.com, marlintravel.ca, voyagestransat.com, transattravel.com ou travelplus.ca pour obtenir la liste des distributeurs autorisés.
12. TDC se réserve le droit de désactiver ou refuser toute carte-cadeau ou carte-cadeau électronique émise ou obtenue directement ou indirectement via une action frauduleuse.
13. TDC se réserve le droit de suspendre, refuser, retenir pour vérification ou annuler toute commande de carte-cadeau ou carte-cadeau électronique si une fraude est soupçonnée, si la coupure émise est incorrecte et dans tout cas de violation des présentes conditions générales.
14. Pour vérifier la date d'activation ou le solde d'une carte, le client peut visiter <https://cartescadeauxvoyages.verifiervotresolde.com/fr/login> ou l'une des agences de voyages TDC participantes ou l'un des conseillers en voyages désignés.
15. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques ne peuvent être rechargées.
16. Il n'y a pas d'échéance pour utiliser les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques.

17. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques sont entièrement transférables et, dans une telle éventualité, le nouveau détenteur de la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique devra lire et accepter les présentes conditions générales.
18. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques doivent être présentées ou utilisées au moment du paiement; elles ne peuvent être appliquées sur une réservation déjà effectuée.
19. Aucuns frais ne sont facturés pour l'utilisation d'une carte-cadeau ou carte-cadeau électronique.
20. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques peuvent être échangées en personne dans une agence de voyages TDC participante ou auprès de l'un des conseillers en voyages désignés partout au Canada.
21. Si le prix des services est inférieur à la valeur de la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique, la valeur restante de la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique est conservée jusqu'à ce que la valeur stockée atteigne un solde à zéro. Une fois que la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique atteint un solde à zéro, elle est désactivée et ne peut être rechargée.
22. Si le coût des services achetés est supérieur à la valeur de la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique, la valeur stockée est réduite à zéro et la différence doit être payée avec une autre carte-cadeau, une carte-cadeau électronique ou un autre mode de paiement accepté comme de l'argent comptant ou une carte de crédit.
23. Pour les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques achetées au Québec, tout solde de cinq dollars canadiens (5,00 \$ CA) ou moins est remboursable sur demande par courriel au cartescadeauxtdc@transat.com.
24. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques ne sont pas acceptées si leur numéro est invalide, s'il n'a pas été activé, s'il a été désactivé, s'il est refusé ou s'il n'existe pas dans le système.
25. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques sont refusées si leur numéro a été endommagé, s'il est illisible, manquant ou incorrect.
26. Si une carte-cadeau ou carte-cadeau électronique a été désactivée, elle ne peut être réactivée.
27. Si un service payé (en tout ou en partie) avec une carte-cadeau ou carte-cadeau électronique fait l'objet d'un remboursement, la valeur ou la portion inutilisée (selon les conditions générales régissant les services remboursés) qui a été initialement payée au moyen de la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique sera remboursée sur une carte-cadeau ou carte-cadeau électronique.
28. TDC n'est pas responsable du solde de la valeur stockée d'une carte-cadeau ou carte-cadeau électronique qui a été perdue, volée, endommagée ou détruite. Si une carte est perdue, volée, endommagée, détruite ou utilisée sans autorisation, sa valeur ne sera pas remboursée. La propriété et le risque de perte sont transférés au détenteur de la carte-cadeau et carte-cadeau électronique dès que le traitement de la commande est terminé.
29. Les cartes-cadeaux et cartes-cadeaux électroniques ne sont pas des cartes de crédit ni de débit et ne comportent aucune garantie implicite.
30. TDC n'est pas responsable des éventuels problèmes techniques ni d'une impossibilité temporaire d'utiliser la carte-cadeau ou carte-cadeau électronique. Dans de tels cas, le client doit alors accepter de revenir plus tard, une fois les problèmes techniques corrigés, pour utiliser sa carte-cadeau ou carte-cadeau électronique.
31. Le client convient que les présentes conditions générales sont régies par les lois de la province de Québec (Canada) et les lois du Canada qui s'y appliquent, et qu'elles doivent être interprétées conformément à celles-ci. Les présentes conditions générales doivent être traitées à tous égards comme un contrat conclu au Québec, sans égard aux principes de conflits de lois prescrits par une loi d'un autre territoire.
32. Tout litige relatif à une carte-cadeau ou carte-cadeau électronique doit être réglé dans la province de Québec (Canada), district judiciaire de Montréal, et le client reconnaît l'exclusivité de compétence de la Cour du Québec et du lieu de tels tribunaux.
33. TDC se réserve le droit de modifier ces conditions générales en tout temps ou de conclure des contrats avec des tiers qui administreront le programme de cartes-cadeaux, et le client en convient. TDC avisera le client de toute modification apportée en affichant une version mise à jour des conditions générales sur ses sites Web clubvoyages.com, marlintravel.ca, voyagestransat.com, transattravel.com ou travelplus.ca. Il incombe au client de revoir régulièrement les présentes conditions générales.
34. Si une carte-cadeau ou carte-cadeau électronique est utilisée à la suite de modifications par TDC, cela signifie que le client a accepté les changements et qu'il convient d'être lié par ces conditions générales modifiées.